

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01222
Numéro SIREN : 535 054 654
Nom ou dénomination : GROUPE THIBON SPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001357

GROUPE THIBON SPORTS

Société par actions simplifiée au capital de 225 000 €

Siège social : 56 rue des Pistes, Immeuble Le Ranfolly,
74260 LES GETS

535 054 654 RCS ANNECY

EXTRAITS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente et un mars,
A 14 heures,

Les associés de la société **GROUPE THIBON SPORTS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 541 rue du Centre, Immeuble Le Schuss, 74260 LES GETS, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

.../...

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.../...

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Non-renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes,
- Pouvoir pour les formalités.

.../...

Puis La Présidente déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et avoir constaté que :

- le mandat de la société **AUDIT ET FINANCE**, Commissaire aux comptes titulaire, arrive à expiration à l'issue de cette assemblée générale,

- le mandat de **Madame Arièle VIOLLAND**, Commissaire aux comptes suppléant, arrive à expiration à l'issue de cette assemblée générale,

décide de ne pas renouveler ces mandats.

L'Assemblée Générale, constatant que la Société ne remplit plus les conditions rendant obligatoire la désignation d'un commissaire aux comptes, décide de ne pas désigner de nouveaux Commissaires aux comptes en remplacement des Commissaires aux comptes non renouvelés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Extraits certifiés conformes

La Présidente
Société **GROUPE HOLDING THIBON - GHT**
représentée par **Nicolas THIBON**
son Président

DocuSigned by:

E57395200F2243D...